

COMPTE-RENDU DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze,

Le 17 septembre 2015 à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 10 septembre 2015, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MIOSSEC Sébastien, Maire.

Étaient présents : S. MIOSSEC, A. FORMOSA, C. JAFFRE, L. MASSE, J. TALGORN, E. JEAN, J. GUETTE, L. ANDRIEUX, V. PRUVOST, P. BOULIVET, D. CADO, C. FLORIT, J. FURIC, JP. GUYADER, AM. LAVANANT, C. HUS, MC LE MAOUT, A. LE MAOUT, D. LE NOC, S. LE SQUER, V. PENGLAOU, F. QUEGUINER, S. LE BRETON, G. LE NOST.

Absents représentés par : O. BARBEDETTE par V. PENNOBER, B. LE COZ par S. LE SQUER.

Absent : V. PENNOBER arrivée à 18h50

Madame A. LE MAOUT a été nommée secrétaire de séance.

Certains membres du Conseil municipal indiquent qu'ils n'ont pas reçu le compte rendu du précédent Conseil

(Un message de transmission électronique du compte rendu a été adressé le 02/07/2015, sans information en retour pour non délivrance).

Le précédent compte-rendu est mis aux voix : **adopté à l'unanimité.**

Madame LE MAOUT GUILLOU fait savoir que la convocation au présent Conseil a été reçue lundi 14/09 voire le mardi 15/09.

Monsieur le Maire fait savoir que les délais légaux ont été respectés. Il fait remarquer que dans la mesure du possible les convocations partent huit jours au moins avant la date prévue du Conseil. Cette fois-ci elles ont été déposées à la poste le vendredi matin pour tenir compte de la commission qui a eu lieu le jeudi soir.

Monsieur le Maire propose la modification de l'ordre du jour par l'ajout du point suivant :

IV) Finances, Administration générale,

B/ Administration générale

⑤ Convention avec l'association Book Hémisphères

Adopté à l'unanimité

Avant de débiter l'examen des questions à l'ordre du jour monsieur le Maire fait un point sur l'été et l'actualité de la rentrée. Il évoque le festival des Rias qui s'est bien déroulé, tout comme le forum des associations qui a été un vrai succès notamment quant à la fréquentation. Avant ce forum les associations ont reçu un questionnaire sur le projet de salle festive. La commune est aidée sur ce sujet par le cabinet ABCD de monsieur Franqueville qui séjourne régulièrement sur la commune.

La rentrée scolaire a été marquée par la mobilisation des parents d'élèves de l'école F Bosser primaire pour tenter d'obtenir l'ouverture d'une classe compte tenu des effectifs (31 en CP et en moyenne 27 élèves dans les autres classes mais actuellement il faut 28 enfants en moyenne pour espérer obtenir une ouverture).

La rentrée est aussi marquée par la mobilisation des Maires prévue le 19/09 contre la baisse des dotations de l'Etat.

Monsieur le Maire indique qu'il ne participera pas à cette mobilisation et se déclare solidaire de l'effort de réduction des déficits engagé par le gouvernement. Il réclame toutefois que cet effort de réduction soit accompagné par : la simplification des normes, la révision des systèmes de péréquation, la réforme de la DGF, un encouragement à la mutualisation (communes / communautés mais aussi communautés et communautés).

Arrivée de monsieur Vincent PENNOBER 18h50

Monsieur le Maire liste ensuite les dossiers travaillés par la COCOPAQ :

- Le SCOT

- La mutualisation
- Le pacte financier et fiscal
- Le contrat local de santé
- La structuration des filières locales d'approvisionnement agroalimentaire
- L'accompagnement des politiques commerciales
- La labellisation du territoire en pays d'art et d'histoire
- Application de la loi NOTRe

D) Environnement

A) SPPL avis avant approbation par le Préfet

Madame LE MAOUT rappelle que du 30 juin 2014 au 22 juillet 2014 s'est déroulée l'enquête publique du projet de servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL) sur les secteurs suivants : de Pont-Aven à Goulet Riec et du port de Bélon à Keristinec. Le projet de tracé soumis à cette enquête a été élaboré par le centre d'études techniques de la DDTM et accepté par délibération du Conseil municipal en date du 09 juillet 2013.

A l'issue de l'enquête, au cours de laquelle il y a eu 67 interventions orales ou écrites et 61 audiences accordées par le commissaire enquêteur, ce dernier a donné son avis sur les différentes interventions. Les services de la DDTM se sont également attachés à y répondre négativement ou positivement suivant le cas.

Le Préfet a transmis, le 19 août 2015 un dossier finalisé qui doit être soumis, pour avis, au Conseil municipal. Il appartiendra ensuite au Préfet d'approuver la servitude de passage le long du littoral.

Monsieur PRUVOST note que ce dossier a également été travaillé en commission et le dossier soumis aujourd'hui au Conseil municipal reprend ce qui a été vu en commission. Il ajoute que c'est un dossier attendu qui permettra d'ouvrir à la randonnée 4 kilomètres supplémentaires de sentiers.

Madame LAVANANT se souvient qu'en 1995 le Maire avait invité les conseillers municipaux à une marche sur le futur sentier et elle estime que cela aurait été bien de proposer à nouveau une telle marche.

Monsieur le Maire espère que la marche sur cette portion de sentier sera possible dès l'été 2016.

Monsieur GUYADER regrette le nombre d'accès au littoral qui pour lui n'est pas suffisant.

Monsieur PRUVOST dit comprendre cette remarque mais souligne que quand l'accès au littoral n'est pas possible c'est qu'il y a des raisons.

Madame LAVANANT remarque qu'on ne voit pas bien la limite du domaine public et constate qu'à Kergourlet une antenne débouche sur un cul de sac.

Monsieur LE NOST demande : qui est le financeur ?

Monsieur le Maire indique que l'aménagement relève de la commune avec l'aide financière du Conseil départemental. Quand le sentier est aménagé la COCOPAQ prend le relais.

Monsieur JAFFRE souligne que la décision de reprendre le dossier de ce sentier est liée à la venue sur Riec du préfet Pascal MAILHOS. Il a ensuite subi du retard au moment de la tempête Xynthia qui a mobilisé les services de l'Etat.

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de modification ou de suspension de la servitude de passage des piétons le long du littoral, secteurs de Pont-Aven à l'anse de Goulet-Riec et du port de Bélon à l'anse de Keristinec, conformément au dossier transmis par le préfet le 19 août 2015 reçu le 25 août 2015.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les conventions avec l'Etat qui confieront à la commune l'aménagement du sentier puis son entretien après réalisation.

Adopté à l'unanimité.

II) Personnel

A) Recensement de la population : contrats de recrutement du coordonnateur et des agents recenseurs

Madame LE MAOUT indique que les opérations de recensement de la population se dérouleront du 21 janvier 2016 au 20 février 2016, avec une nouveauté qui est la possibilité de répondre par internet pour les recensés.

Il appartient cependant à la commune de prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de ce recensement.

La commune a été divisée en neuf districts. Il faut donc recruter autant d'agents recenseurs que de districts. Par ailleurs, il est nécessaire de recruter un coordonnateur. Ce dernier peut être un agent communal, une personne recrutée pour ce travail, un élu. Il est proposé de recruter une personne pour assurer ce rôle. Pour cela, le Conseil municipal doit autoriser la création d'un poste d'adjoint administratif contractuel pour assurer la mission de coordonnateur des opérations de recensement. Le Conseil doit également autoriser le recrutement des 9 agents recenseurs. Le Conseil détermine les rémunérations.

Pour les agents recenseurs, il est proposé de retenir le barème utilisé en 2011 revalorisé de l'évolution des prix à la consommation. Les montants indiqués sont bruts :

Feuille logement	Bulletin individuel	Bordereau famille	Bulletin étudiant	Feuille immeuble collectif	Bordereau de district	½ journée de formation	Forfait kilométrique
1.18	1.79	1.28	0.98	0.51	4.91	33.88	92.55

La dépense est estimée à 12 528.00€.

Pour le coordonnateur, il est proposé de fonder la rémunération sur celle d'un adjoint administratif 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon (indice majoré 325) pour deux périodes d'emploi (21 jours de travail avant la collecte + 6 semaines pendant et après la collecte).

Le coordonnateur perçoit également le forfait transport et le paiement d'une journée de formation.

La dépense est estimée à 3 340.00€ bruts.

Le coût total du recensement peut être évalué à environ 16 100.00€. La commune recevra une dotation forfaitaire versée par l'Insee (en 2011 elle était de 9 916€).

Monsieur le Maire rappelle l'importance du recensement car le chiffre de la population conditionne le montant des dotations versées à la commune. Il indique que madame FORMOSA et monsieur LE NOC piloteront ce dossier.

Madame LE MAOUT GUILLOU se propose comme coordonnateur car « cela permettrait d'économiser le salaire de l'agent qu'il faut recruter pour cette tâche ».

Monsieur le Maire précise qu'au-delà des personnes à recruter il souhaite mettre en place un groupe de travail dont madame LE MAOUT GUILLOU pourrait faire partie. L'idée étant de réaliser « le meilleur » recensement possible.

Madame LAVANANT demande si la commune recrutera des gens au RSA.

Monsieur le Maire précise qu'un avis sera diffusé pour que les personnes intéressées puissent faire acte de candidature.

Le Conseil municipal décide de créer 9 postes d'agents recenseurs afin d'assurer le recensement 2016 de la population.

Précise que chaque agent recenseur sera payé de la façon suivante :

Feuille logement	Bulletin individuel	Bordereau famille	Bulletin étudiant	Feuille immeuble collectif	Bordereau de district	½ journée de formation	Forfait kilométrique
------------------	---------------------	-------------------	-------------------	----------------------------	-----------------------	------------------------	----------------------

1.18	1.79	1.28	0.98	0.51	4.91	33.88	92.55
------	------	------	------	------	------	-------	-------

Les montants exprimés par bulletin, feuille, bordereau sont bruts. Chaque agent recenseur suivra une formation de 2 jours et percevra un forfait kilométrique.

Décide de créer pour assurer la mission un poste de coordonnateur d'enquête, adjoint administratif de 1^{ière} classe contractuel dont la rémunération sera basée sur l'indice majoré du 3^{ème} échelon (325). La mission de cet agent s'étendra sur deux périodes d'emploi (21 jours de travail avant la collecte + 6 semaines pendant et après la collecte, à raison de 7 heures par jour).

La journée de formation obligatoire est comptée dans les 21 jours d'avant collecte.

Cet agent percevra également un forfait transport.

Adopté à l'unanimité.

III) Bâtiments travaux

A) Local périscolaire : passation des marchés de construction

Madame LE MAOUT rappelle que le 06 juillet 2015, la commune a lancé une consultation pour la construction du local périscolaire (14 lots). La date limite de transmission des offres était fixée au 27 juillet 2015 16h. 43 plis ont été déposés ainsi que 6 offres électroniques. Les plis ont été ouverts le 03 août 2015 et remis à l'architecte qui a présenté l'analyse des offres le 10 septembre 2015.

Un seul lot n'est pas pourvu : le lot couverture pour lequel un nouvel appel à concurrence va être lancé. L'estimation faite par l'architecte était de 284 100€ HT. Monsieur le Maire propose d'attribuer les différents lots comme précisé dans l'annexe jointe. Le montant suite à l'attribution des lots est de 285 859.15€ HT* sans le lot couverture. (*Ce montant tient compte des modifications liées aux remarques du contrôleur, cela donnera lieu à des avenants)

Monsieur TALGORN indique que la consultation pour le lot couverture est en cours

Madame FORMOSA pense que les travaux pourraient démarrer en novembre le temps que le circuit administratif des marchés soit réalisé.

Monsieur BOULIVET et LE NOST souhaitent connaître l'estimation prévisionnelle des travaux et qu'elle apparaisse au compte rendu.

Madame FORMOSA indique que l'estimation des dépenses est de 324 000.00€HT et 140 000.00€ de recettes sont escomptées.

<u>Nature des dépenses</u>	<u>Montant (HT€)</u>
Travaux	285 900.00
Honoraires	21 275.00
Frais de mission de contrôle, mission SPS, amiante	5 600.00
Domage ouvrage	2 600.00
Révision de prix, imprévus	8 700.00
TOTAL des dépenses prévues	324 075.00

Le Conseil municipal

Autorise la signature des marchés de construction du local périscolaire avec les entreprises suivantes :

Lot	Dénomination du lot	Entreprise	Montant HT

1	Démolition	Le Fer, Kerfleury - 29300 Rédéné	3 250
2	VRD	Colas, ZI de Kernevez, 4 rue de Rontgen - 29000 Quimper	11 703.51
3	Gros œuvre	Lavolé, Rue de Saint Maude - 56560 Guiscriff	66 186.20
4	Charpente	MCA, ZA de Kerdaniou, BP 11 - 29530 Plonévez du Faou	42 777.50
5	Couverture	Absence d'offre, consultation à relancer	
6	Etanchéité	SEO, ZI de Kerourvois - 29500 Ergué-Gabéric	29 915.95
7	Menuiseries extérieures	Aluminium de Bretagne	26 261.00
8	Menuiseries intérieures	Sébaco, BP663 - 29552 Quimper cedex 9	13 518.30
9	Cloisons	Le Moulliec - ZI Ty Er Douar - 56160 Baud	8 999.21
10	Plafonds suspendus	Le Gall, 3 route de Kervallan - 29200 Brest	3 239.86
11	Revêtements de sol	Le Teuff - 29190 Le Cloître Pleyben	14 094.16
12	Peinture	Area, 12 rue du Stangalard - 29200 Brest	5 886.89
13	Chauffage, plomberie	Sanitherm , 9 rue Alfred Le Bars	35 798.98
14	Electricité	Kervéadou, ZA la Villeneuve - 29270 Carhaix	22 568.43

Adopté à l'unanimité.

IV) Finances, Administration générale,

A).Finances

❶ Convention CAF (prestation de service accueil de loisirs) : avenant n°1

Madame LE MAOUT fait savoir que la convention d'objectifs et de financement signée en 2014 avec la CAF pour les nouveaux rythmes scolaires ne prenait pas en compte les garderies périscolaires. En effet jusqu'à la rentrée 2014 l'agrément Jeunesse et Sport n'avait pas été demandé pour les garderies périscolaires. Lors de la mise en œuvre des TAP, la collectivité a fait le choix de réorganiser les garderies et de demander cet agrément, qui a été obtenu. Ceci permet de recevoir de la part de la CAF la prestation de service « ALSH ». Un avenant à la convention d'objectif et de financement est donc nécessaire. Pour 2015 la commune percevra à ce titre 33 500.00€.

Madame FORMOSA constate que la subvention représente environ un tiers de la dépense.

Le Conseil municipal autorise la signature de l'avenant à la convention d'objectifs passée avec la CAF pour la prestation de service accueil de loisirs sans hébergement/périscolaire.

Adopté à l'unanimité.

② Rue des voiliers: effacement de réseaux, convention avec Aven Bélon nautique

Madame LE MAOUT rappelle qu'au mois de juin 2015 le Conseil municipal a accepté le projet de mise en souterrain des réseaux BT, EP et Télécommunications de la rue des voiliers. Ces travaux intéressant en premier lieu le chantier Aven Bélon nautique, une participation financière de sa part à ces travaux a été négociée (24 000.00€). Une convention prévoit les modalités de ce financement. Madame LAVANANT, Monsieur LE NOST demandent que la rédaction de l'article 6 (participation financière) de la convention soit rédigé différemment.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec la société Aven Bélon nautique une convention pour participation financière de cette dernière aux travaux de mise en souterrain des BT, EP et télécommunications situés en traversée de la Rue des Voiliers.

Adopté à l'unanimité

③ Budgets (commune, assainissement): modifications budgétaires

Madame LE MAOUT fait savoir que des modifications sont nécessaires pour le budget commune (section d'investissement) et pour le budget de l'assainissement (impact du court relais de trésorerie)

Le Conseil municipal autorise les modifications budgétaires suivantes :

Budget commune

Section d'investissement; dépenses

(Travaux de la ZA de Kerandréo)

2128 : -100 000.00

2312 824 : +100 000.00

Opération 25 Ty Forn : 2313 : +87.00

Opération 28 (local périscolaire) : 2313:-87.00

Budget assainissement

Section de fonctionnement

Prise en compte du renouvellement du court relais de trésorerie

Dépenses: 66111 : intérêts des emprunts : +10289.00

Recettes: 704 travaux : +10289.00

Adopté à l'unanimité

B) Administration générale

① Rapport sur la qualité des services de l'eau et de l'assainissement 2014

Madame LE MAOUT précise que comme chaque année, conformément à la loi du 02 février 1995, dite loi «BARNIER», le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix, la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement. Le rapport suit désormais la présentation préconisée par l'observatoire des services d'eau et de l'assainissement, en vue de sa dématérialisation. Le rapport sur l'eau émane du syndicat d'eau de Riec sur Bélon.

Une fois le rapport présenté en Conseil municipal, celui-ci est publié sur le site de l'observatoire de l'eau. Ce rapport ainsi que le compte d'affermage sont consultables en Mairie.

Monsieur LE NOST estime que ce rapport est inacceptable car il consacre la différence entre ceux qui bénéficient du service et ceux qui n'ont pas ce droit. Pour lui il y a donc deux catégories de riegois face au service de l'assainissement et il ne peut pas l'accepter

Monsieur le Maire juge ce combat respectable mais ne peut pas admettre que le rapport soit « inacceptable ».

Monsieur LE NOST développe par la suite son point de vue.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation, par Monsieur le Maire, du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Ce dernier sera mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr, conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

❷ DSP assainissement : rectification de la formule de révision

Madame LE MAOUT indique que la formule de révision inscrite dans l'avenant à la délégation de service public de l'assainissement adopté lors du Conseil municipal du mois de juin comporte une coquille (indice EBT +0017 au lieu de 0.17). Comme la modification de la formule de révision n'était pas prévue, il est proposé au Conseil municipal d'accepter la correction de cette erreur.

Le Conseil municipal accepte la rectification de la formule de révision inscrite dans l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public de l'assainissement comme suit : $K1 = 0,15 + 0,40 \times ICHTTS1/ICHTTS1o + 0,12 \times EBT/EBTo + 0,17 \times Im/Imo + 0,13 \times FSD2/FSD2o + 0,03 \times TP10a/TP10ao$.

Adopté à l'unanimité.

❸ Convention TIPI avec le Trésor public (paiement par internet)

Madame LE MAOUT informe le conseil que la Direction Générale des Finances publiques (DGFIP) a mis en place une solution : TIPI (Titres payables par Internet) à destination des collectivités pour permettre aux usagers de payer des produits locaux par carte bancaire sur Internet. TIPI vient donc compléter les solutions de paiement déjà existantes, proposées aux collectivités locales.

Le service apparaît particulièrement adapté dans les domaines tels que le scolaire et périscolaire (restauration scolaire, garderie). Il pourra aussi être utilisé pour les mouillages.

Pour la mise en place de ce mode de paiement des prérequis techniques sont nécessaires et ils ont été pris en compte par la collectivité. De même une convention doit être signée avec la DGFIP.

Le Conseil municipal autorise l'adhésion de la Commune de Riec sur Bélon au programme TIPI ainsi que Monsieur le Maire à signer les conventions et tous les autres documents nécessaires à la mise en place de ce service (convention, avenant et toutes les autres pièces nécessaires à la mise en place ce nouveau service).

Adopté à l'unanimité.

❹ Vente de terrains à la Scarmor : délibération générale

Madame LE MAOUT indique qu'il est proposé au Conseil municipal de prendre une délibération récapitulant l'ensemble des ventes à la Scarmor.

Il s'agit de la vente des parcelles cadastrées ZD 146, ZC 137 et 138.

Des chemins : ZD 106 et 108 et de la portion de la VC 12 du Nord-Est au niveau de la parcelle cadastrée section ZC n°160 au Sud-Ouest au niveau de la parcelle cadastrée section ZC n°138 (Suite à déclassement et enquête publique). Ces ventes sont faites au prix de 5.50€ le m² TVA à la marge en sus.

Madame LE MAOUT GUILLOU demande où en sont les travaux ?

Monsieur TALGORN précise qu'ils doivent démarrer en fin d'année 2015.

Le conseil municipal confirme les ventes de terrains situés dans la zone de Kerandréo à la société SCARMOR:

-Parcelle ZD 146 Kerleyen 04ha 08a 79ca, compromis du 25 septembre 2013 au prix de 5.50€ HT TVA sur marge en sus

-Parcelle ZD 106 Kerleyen (ancien chemin d'exploitation) 10a 30ca, compromis du 31 décembre 2013

au prix de 5.50€ HT

-Parcelle ZC 137 Kerandréo Loyan 41a 65ca au prix de 5.50€ HT TVA sur la marge en sus

-Parcelle ZC 138 Kerandréo Loyan 50a 00ca au prix de 5.50€ HT TVA à la marge en sus

-Parcelle ZD 175 Kerleyen 54a 48ca (anciennement portion de la VC 12, du Nord-Est au niveau de la parcelle cadastrée section ZC n°160 au Sud-Ouest au niveau de la parcelle cadastrée section ZC n°138 et parcelle ZD 108 Kerleyen, ancien chemin rural) au prix de 5.50€ HT (Suite à déclassement et enquête publique)

-Parcelle ZD 174 2a 59 ca (anciennement chemin cadastré ZD159) au prix de 5.50€ HT

Précise que la construction des installations prévues devra avoir démarré dans un délai d'un an après l'acquisition des terrains.

Adopté à l'unanimité.

5 Convention avec l'association Book Hémisphères

Madame LE MAOUT fait savoir que la collectivité reçoit de nombreux dons en livres. Jusqu'à présent ils étaient stockés (en mairie, aux services techniques) mais cela est de moins en moins possible du fait du manque de place.

Une association «Loi 1901» et Entreprise d'Insertion, Book Hémisphères, installée à Kervignac (56), qui collecte, trie, et vend des livres d'occasion de tous genres et de tous types, propose aux communes de venir récupérer les livres qu'elles reçoivent et dont elles n'ont pas l'usage. Une convention règle les modalités de ce partenariat.

La vocation de cette structure est triple :

- **solidaire et sociale** : l'équipe est composée de 7 personnes; 3 salariés permanents, et 4 salariés en parcours d'insertion (Elle est renforcée ponctuellement par la participation de bénévoles, de personnes effectuant des Travaux d'Intérêt Général et des stagiaires).
- **humanitaire et culturelle** : en tant que plate-forme spécialiste du tri de livres, Book Hémisphères souhaite s'associer à différents projets et organisations nécessitant la fourniture de livres et ayant pour but de favoriser l'accès à la culture pour tous.
- **environnementale** : les livres trop usagés sont orientés vers un papetier du Grand Ouest, afin d'être transformés en pâte à papier.

Madame JEAN ajoute que c'est une association qui remplit un rôle important. Elle est présente dans de nombreuses médiathèques par le biais des boîtes de dépôt. Elle répond à un besoin car le personnel de la médiathèque ne peut pas gérer les dons de livres. Grâce à cette association les livres ont une deuxième vie.

Le Conseil municipal autorise la signature avec «Book Hémisphères» d'une convention de partenariat pour la collecte de livres d'occasion de tous types et tous genres.

Adopté à l'unanimité.

V) DIVERS :

1 Décisions L 21 22 22: compte-rendu

Le Conseil municipal prend acte des décisions prise en matière d'urbanisme et des décisions suivantes

Le 31 août 2015

Passe avec la Société ALCYON, 9 Rue Tro Breizh – 29000 Quimper, un contrat pour le nettoyage des vitres dans 16 bâtiments communaux.

Indique que le prix de la prestation est fixé à 3963,45€ HT.

Le 07 septembre 2015

Passe et signe avec l'Entreprise Voyages RICOUARD, une convention de transports pour assurer une navette entre l'école de Coat Pin et la salle polyvalente ou la médiathèque.

Précise que la convention est souscrite pour l'année scolaire.

Indique que le prix du transfert pour l'année scolaire 2015/2016 est de 89.00€ TTC par navette pour la période du 01 septembre 2015 au 01 juillet 2016.

Le 07 septembre 2015

Passe et signe avec la mutuelle d'assurance SMACL, 141 avenue S. Allende 79031 Niort cedex 9, l'avenant n° 4 au contrat dommages causés à autrui. La révision de la cotisation à verser au titre de l'année 2014 est la suivante : cotisation provisionnelle émise à l'échéance 2014 de 6 343.23€ TTC, cotisation définitive (en fonction des salaires versés en 2014) de 5 790.78€ TTC, soit une cotisation à percevoir de 552.45€ TTC.

En annexe les déclarations d'intention d'aliéner.

Questions diverses :

-Inauguration de Ty Forn le 02 octobre 2015

- prochain Conseil municipal le 22 octobre 2015. Il y aura peut-être un Conseil avant cette date si le dossier de révision du PLU est prêt.

-Madame LE MAOUT GUILLOU demande si d'autres transporteurs sont contactés pour les navettes scolaires. Madame FORMOSA répond que oui mais Ricouard est le mieux disant. Elle ajoute que pour réduire les coûts il y a regroupement de deux classes et cela fait dans l'année entre 50 et 60 navettes.

-Madame JEAN indique qu'elle a sollicité les conseillers municipaux pour la dénomination du futur lotissement des kaolins. Le nom retenu est : les asphodèles. (*Plante protégée qui pousse sur les bords de l'Aven et du Bélon*).

-Monsieur JAFFRE fait part de l'avancée des travaux et/ou dossiers initiés par le département sur la commune :

Aire de covoiturage de Kerandréo : le permis d'aménager est déposé.

Plage de Questélan : sécurisation réalisée

Cheminement vers les abris bus sur les voies départementales hors agglomération : études de criticité demandées.

-Madame LAVANANT rappelle son intervention relative à la dangerosité de la route entre Coat Pin et Kerlaouen. Les enfants ont repris l'école et elle constate qu'il n'y a pas d'avancée sur le sujet.

Madame LE MAOUT GUILLOU fait savoir qu'elle a été saisie d'une demande d'un citoyen qui subit une saisie sur retraite pour non-paiement d'une dette liée au SPANC

Monsieur le Maire répond que les services de la COCOPAQ n'ont pas demandé cette procédure et il semblerait qu'il y ait double paiement. Un déroulé de la procédure a été demandé au Trésor public.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45

Le maire
Sébastien MIOSSEC



